

FORMULE 74.10

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT SUR L'ÉTAT D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

AFFIDAVIT SUR L'ÉTAT D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE

Je soussigné(e) (*inscrire le nom*) domicilié(e) à (*inscrire la cité ou la ville et le comté ou la municipalité régionale, de district ou de communauté urbaine du domicile*), déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Le (*date*), j'étais présent(e) et j'ai vu le document coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit qui a été passé par le défunt.
2. (*inscrire le nom*) a passé le document en ma présence et en celle de (*inscrire le nom de l'autre témoin et la ville ou municipalité, le comté ou district, la municipalité régionale ou municipalité de communauté urbaine de résidence*).
3. Le (*date*), j'ai signé le document en présence du testateur (*inscrire par vidéoconférence, s'il y a lieu*) à titre de témoin instrumentaire.

Insérer le paragraphe 4 ou 4 figurant ci-dessous si les deux témoins étaient présents lorsque chacun d'eux a signé (en plus du testateur, dont la présence est obligatoire)

4. (*inscrire le nom de l'autre témoin*) et moi-même étions tous les deux physiquement présents au même moment et avons, en présence du testateur, signé le document par vidéoconférence à titre de témoins instrumentaires.

OU

5. (*inscrire le nom de l'autre témoin*) se trouvait en ma présence par vidéoconférence ainsi qu'en présence du testateur, également par vidéoconférence, lorsque j'ai signé le document à titre de témoin instrumentaire.
6. Les modifications, effacements, ratures, surcharges ou interlignes non attestés qui suivent figurent dans le document :
7. Le document est actuellement dans le même état qu'au moment de sa passation.

Déclaré sous serment ou affirmé solennellement devant moi (choisir l'une des deux options suivantes) : en personne OU par vidéoconférence

A remplir si le serment est prêté ou l'affirmation solennelle est faite en personne :

dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, le (*date*)

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

Choisir l'une des deux options suivantes si le serment est prêté ou la déclaration est faite par vidéoconférence :

À remplir si le déposant et le commissaire se trouvent dans la même ville ou municipalité :

par (*nom du déposant*) dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, devant moi le (*date*) conformément au [Règl. de l'Ont. 431/20](#), Prestation des serments ou réception des déclarations à distance.

.....

Commissaire aux affidavits (*ou la mention appropriée*)

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

À remplir si le déposant et le commissaire ne se trouvent pas dans la même ville ou municipalité :

par (*nom du déposant*) de la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, devant moi dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, le (*date*) conformément au [Règl. de l'Ont. 431/20](#), Prestation des serments ou réception des déclarations à distance.

Commissaire aux affidavits (*ou la mention appropriée*)

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

REMARQUE : Si la disposition 3 est inexacte, ajouter les mots «à l'exception de ce qui suit» et préciser quelles sont les exceptions.